



## COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

18 SEPTEMBRE 2018 – 14H00

Salle Maurice HAURIUO

### **Etaient présents :**

Enseignants collège A: Marie BASSANO (PR), Mathieu CARPENTIER (PR), Aurore GAILLET (PR), Nathalie JACQUINOT (PR), Didier KRAJESKI (PR), Céline MANGEMATIN (PR)

Enseignants collège B: Nessian AKEMAKOU NJINGA, Olivier BLIN (MCF), Nathalie CASAMATTA (PRAG), Eugénie FABRIES LECEA (MCF), Marie-Violaine LOUVET (MCF), Solange MIRABAIL (MCF)

Etudiants collège licence: Corentin AUFFRET, Sofia BEN DRISS, Hayrati DJIBO, Mathias SALLES

Etudiants collège master et doctorat : Myriam BENNANI-HASSAN, Thomas BERTRAND, France DAUMARIE

Personnalités extérieures : Jacques BOULARD (Premier Président de la Cour d'Appel)

### **Avaient donné procuration :**

Enseignants collège A: Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA (PR) (à Mme JACQUINOT), Vincent DUSSARD (PR) (à Mme BASSANO)

Enseignants collège B : Caroline BOUIX (MCF) (à Mme MANGEMATIN), Pierre JUSTON (à Mme MANGEMATIN), Anne-Laure THOMAT RAYNAUD (MCF) (à Mme GAILLET)

Etudiants collège licence: Sandra HUGUENIN (à M. AUFFRET)

Personnalités extérieures : Pierre-Marie HANQUIEZ (Chambre de commerce de Toulouse) (à Mme BASSANO)

**Invités :** Marie DELORD, Tamara DUPUY, Romain RANGEARD, Vincent REDAUD

Le quorum étant atteint, le conseil débute à 14h00.

Il est procédé à la lecture des procurations.

Monsieur le Doyen souhaite la bienvenue à M. Jacques BOULARD, Premier Président de la Cour d'Appel de Toulouse. M. NELIDOFF est persuadé que les liens entre la Faculté de droit et la Cour d'Appel vont aller en se renforçant.

Monsieur le Doyen souhaite également la bienvenue à Madame Nathalie CASAMATTA, qui succède à M. THIOYE dans le collège B. En effet, M. THIOYE ne peut plus siéger dans

notre conseil, compte tenu de sa promotion au grade de Professeur des universités. M. NELIDOFF se réjouit de la présence d'un deuxième enseignant du Département des langues dans le Conseil de faculté.

Cette année, tous les conseils débiteront à 14h00 (à l'exception de celui du 4 juillet qui commencera à 16h00). Cela devrait être plus pratique au regard des heures de cours à l'université.

### **1- Adoption du compte rendu du Conseil de Faculté du 05 juillet 2018**

En l'absence d'observations, le compte rendu est adopté en l'état à l'unanimité.

### **2- Modification de l'arrêté d'examen du DU « Analyse des conflits »**

Une réunion s'est récemment tenue avec la responsable de ce DU, Mme MANDEVILLE, M. DE LAMY et M. HEBRAUD. Il a été décidé qu'exceptionnellement quelques modifications mineures de l'arrêté d'examen allaient entrer en vigueur dès cette rentrée. Ces modifications sont notamment l'élargissement de l'accès au DU aux diplômés des IEP et des Ecoles de commerce, la possibilité de réaliser un stage, et l'obligation pour les étudiants de formaliser leurs choix pédagogiques auprès de la Scolarité. Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

### **3- Mise à jour de la Convention avec l'Institut Technologique Autonome de Mexico**

M. Vincent REDAUD (SCREI) présente le renouvellement de cette convention qui existe depuis 2005. Il s'agit d'un échange d'étudiants : 2 maximum chaque année pour les deux parties. Les retours des étudiants toulousains sont très positifs. Ce renouvellement est adopté (avec 1 abstention).

### **4- Renouvellement de la convention avec l'Université Aristote de Thessalonique**

Mme Marie DELORD (ESL) présente le renouvellement de cette convention de double diplôme, qui existe depuis 2009. L'université de Thessalonique est l'une des plus grandes de Grèce. C'est le M2 Juriste européen qui est concerné (responsable : Madame Hélène GAUDIN). Cela implique chaque année 7 étudiants dans chaque pays. Les retours des étudiants toulousains sont très positifs. La convention est adoptée à l'unanimité.

Mme DELORD présente ensuite une demande de subvention de 2000 € pour financer la participation des étudiants au concours de la Specque 2018 (concours se déroulant à Montréal). Cette somme sera imputée sur le budget de l'ESL. Le vote est favorable, à l'unanimité.

Enfin, Mme DELORD présente l'arrêté d'examen du DEDUE (diplôme d'études en droit de l'Union européenne). Ce DU est géré depuis 1 an par l'ESL. Il est ouvert aux étudiants à partir de la L2. Les droits d'inscription sont environ de 450 €. En 2017/2018, il accueillait une cinquantaine d'étudiants.

Les modalités de contrôle des connaissances n'ont pas changé, mais il est nécessaire de les approuver à nouveau.

Mme JACQUINOT demande ce que devient un éventuel excédent.

Monsieur le doyen répond qu'il existe un principe de solidarité entre les formations juridiques : un excédent permet de financer des formations qui seraient en déficit. S'il n'y a pas de déficit, les excédents vont alimenter les fonds de réserve de l'université. Il est impossible à une formation de conserver un excédent d'une année sur l'autre.

L'arrêté d'examen du DEDUE est approuvé à l'unanimité.

#### **5- Election du premier assesseur (article 13 des statuts de la Faculté de droit et science politique)**

Monsieur le doyen explique que M. Séverin JEAN s'est beaucoup investi dans cette fonction de premier assesseur.

Il souhaite être déchargé de cette responsabilité, afin de se consacrer davantage à la Recherche.

Il continuera à nous aider ponctuellement sur certains dossiers comme la lutte contre le décrochage, l'organisation des salons Infosup, des JPO, de l'Université d'été (qu'il a créée) et les relations avec le monde de l'entreprise.

Monsieur le doyen le remercie beaucoup pour tout le travail effectué.

Conformément aux statuts, le conseil va devoir élire un nouveau premier assesseur, sur proposition du doyen.

Cette charge de premier assesseur est très lourde, et elle nécessite de bien connaître notre Université.

Monsieur le doyen propose le Professeur Didier KRAJESKI.

Il précise que M. KRAJESKI conservera la responsabilité du suivi des masters.

Il est procédé au vote.

Il y a 25 votants :

24 votes favorables

1 abstention

Monsieur le doyen annonce que M. Olivier BLIN a demandé à être déchargé de la responsabilité d'assesseur Licence. M. NELIDOFF le remercie pour tout le travail effectué. Il a décidé de nommer le Professeur BASSANO à cette fonction. Elle sera aussi en charge du suivi de l'Université d'été.

M. BLIN continuera à nous aider sur certains dossiers, comme par exemple la Capacité en droit. En effet, ce diplôme a besoin d'être adapté aux nécessités actuelles.

M. CARPENTIER s'occupe notamment de la mise en place d'une Clinique du droit. La réflexion est toujours en cours à ce sujet.

Monsieur le doyen remercie M. Mathias SALLES pour son travail d'assesseur étudiant (il est de surcroît le Vice-président étudiant de l'Université).

Mme HOEPFFNER conserve la responsabilité de la Cellule concours. Cette commission se réunit deux fois par an (fin octobre et fin février). Elle est composée de Mme HOEPFFNER, Mme HOURDRY, M. SALLES et M. ROLAND. Au prochain conseil, on désignera un deuxième enseignant chercheur pour siéger dans cette commission.

En 2017/2018, l'IEJ et l'ESL ont connu une modification de leurs statuts les rattachant à la Faculté de droit. Monsieur le doyen souhaite réunir périodiquement les directeurs de l'ESL, de l'IEJ, et du CSD, afin de favoriser une communication mutuelle sur les activités de chacun, au sein de la Faculté de droit, « maison commune » de tous les juristes.

## **6- Diverses demandes de subventions**

### **Etudiants du CDA :**

Madame Tamara DUPUY et Monsieur Romain RANGEARD, doctorants au Centre de droit des affaires (CDA), présentent le colloque « Le sport et le droit des affaires ».

Il aura lieu le 11 octobre 2018.

Ils demandent une aide financière de 500 € afin de payer un déjeuner, une pause et un cocktail.

Madame Eugénie FABRIES LECEA précise qu'un premier colloque avait été organisé l'année dernière avec succès sur les nouvelles technologies (la faculté de droit avait accordé une aide de 500 €).

Les membres du Conseil votent à l'unanimité pour une aide financière de 500 €.

### **Orchestre symphonique étudiant de Toulouse :**

L'Orchestre demande une subvention de 1000 € pour aider au financement de ses activités, parmi lesquelles il y a la participation à la cérémonie de rentrée solennelle de la Faculté de droit.

L'an passé, la Faculté avait attribué une subvention de 1000 €.

Le vote est favorable, à l'unanimité.

### **Association Elsa Toulouse (Concours « International Negotiation competition »)**

La présente demande de 1760 €, reçue le 8 juin, est totalement hors délai.

Néanmoins, compte tenu du parcours brillant réalisé par ces 2 étudiantes (Meghan BRAY, Master 1 droit international et Yelena MATHEUS, licence 3 franco-anglaise) il est envisagé de déroger exceptionnellement à la règle du délai.

Les deux étudiantes ont été classées premières lors de la phase toulousaine, puis premières lors de la manche nationale.

Elles ont donc été qualifiées pour la finale internationale à Cardiff fin juin 2018.

La Faculté de droit propose une subvention de 300 €.

L'ESL est d'accord pour accorder elle aussi 300 €.

En revanche le SCREI a épuisé son enveloppe.

Cette demande avait déjà été présentée au Conseil de Faculté du 5 juillet 2018. Elle avait été rejetée, car les étudiantes n'avaient pas trouvé d'association pour recevoir la subvention (risque d'une gestion de fait).

Aujourd'hui, les étudiantes ont trouvé une association : Elsa Toulouse.

Le conseil de faculté se prononce donc favorablement, à l'unanimité, pour une subvention de 300 €.

## **IDETCOM : Colloque, 8 et 9/11/2018, "Laïcité: une question de frontière(s)"**

Le porteur de ce projet est Frédérique DE LA MORENA (MCF).

Le budget prévisionnel du colloque s'élève à 12 500 €.

La somme demandée est de 1000 €

Les membres du Conseil votent à l'unanimité pour une subvention de 750 €.

## **Master 2 Droit et gestion des entreprises agricoles et agroalimentaires**

Le professeur Carole HERMON, directrice de ce master, souhaite attribuer une subvention de 2500 € à l'association des étudiants du master.

Cette somme servirait à développer les partenariats professionnels ainsi qu'à réduire les frais de la visite annuelle au salon de l'agriculture.

Le reliquat de ce master est aujourd'hui de 2950 €.

Les membres du conseil votent à l'unanimité en faveur de cette subvention de 2500 €.

## **7- Point sur les dossiers en cours**

### **L'arrêté du 30 juillet 2018 portant réforme de la Licence**

C'est l'un des gros dossiers de l'année.

Il est en lien avec Parcoursup.

Aujourd'hui, la Faculté de droit est toujours en deçà de ses capacités d'accueil.

On peut espérer que dorénavant les profils seront mieux adaptés aux études juridiques.

Dès cette année, certaines facultés ont délivré des « oui si » aux étudiants.

Ce n'est pas le cas de notre Faculté.

Mais, le Ministère nous demande de mettre en place des « modules de sécurisation » de la L1.

Il nous a attribué un financement ad hoc.

L'objectif est d'aider les étudiants en échec ou en situation difficile.

Nous avons déjà un dispositif, les TSU, qui existe depuis 2 ans. Il sera maintenu cette année. Il fonctionne sur le principe du volontariat, et se traduit par l'ajout d'un TD supplémentaire de soutien méthodologique.

A ce dispositif existant, va s'ajouter à partir de janvier 2019 :

- L'accès à une plateforme en ligne de renfort sur les questions d'orthographe et de syntaxe.
- L'accès à une plateforme de test de logique de raisonnement.

La Faculté de droit avait fait des propositions de deux ordres au niveau central :

### **-Instaurer 10 séances de 1h30 relatives à la méthodologie :**

Séance 1 : Réussir le passage entre le lycée et l'université

Séance 2 : Comprendre les objectifs de la Licence

Séance 3 : Savoir prendre des notes

Etc ...

### **-Mettre en place 10 séances de TD de Culture générale**

En effet, nos étudiants ont des lacunes en la matière. Cela les pénalise, notamment pour le concours de l'ENM.

5 thèmes transversaux ont été proposés par la Faculté :

- L'information
- Le terrorisme
- La mort
- L'égalité homme-femme
- La mondialisation

Ces TD supplémentaires fonctionneront également sur la base du volontariat. Ils ne seront pas notés. On espère qu'ils draineront les étudiants en difficulté. Pour cela, il faudrait que les chargés de TD nous les signalent.

Le doyen va organiser à brève échéance une réunion de tous les chargés de TD. Ce sera aussi l'occasion de rappeler quelques consignes fondamentales. Sur leur fonction, la saisie des notes dans les délais, le secret des délibérations, l'utilisation des réseaux sociaux, la nature professionnelle de la relation aux étudiants ...

M. Thomas BERTRAND approuve l'idée de cette réunion. Elle sera particulièrement utile pour les nouveaux chargés de TD.

Monsieur le doyen rappelle qu'on ne change une note après délibération qu'en cas d'erreur matérielle (par exemple une note mal saisie).

Mme MIRABAIL fait remarquer que le Chargé de cours doit réunir son équipe pédagogique à chaque début d'année universitaire.

Mme MANGEMATIN a constaté que, parfois, les chargés de TD commencent leurs séances sans avoir reçu au préalable de consignes sur l'exercice de leur fonction.

Monsieur le doyen revient sur l'arrêté Licence.

Il s'appliquera à partir de septembre 2019.

Le niveau central va réunir les directeurs de composante dès le 20 septembre, afin d'articuler la mise en œuvre de cette réforme.

L'Université va nous donner des lignes directrices, et il y aura des choix à effectuer : sur les semestres, les crédits, la césure...

Les composantes vont élaborer des projets qui nous permettront d'améliorer et de moderniser notre Licence.

Afin de faciliter l'implication de tous ceux qui le souhaitent, et dans un objectif de transparence et de concertation, plusieurs réunions seront organisées par le doyen avec l'ensemble des Enseignants chercheurs. Bien entendu, les sections seront associées à la réflexion.

### **Les contrats doctoraux**

Cette année, il y a eu 11 supports pour les juristes, et 2 supports en science politique.

Il y avait 16 candidats pour ces 13 supports.

En droit, il y avait 14 candidats pour 11 supports.

Il faut être classé dans les trois premiers du master 2 pour pouvoir candidater.

M. Thomas BERTRAND demande d'où vient cette règle.

M. NELIDOFF répond qu'il s'agit d'une règle coutumière posée par l'Ecole doctorale. Par ailleurs, il regrette qu'il y ait si peu de candidats.

M. BERTRAND fait remarquer que les trois premiers du M2 ne sont pas nécessairement ceux qui ont écrit les meilleurs mémoires.

M. NELIDOFF précise que le jury a toujours lieu la troisième semaine de septembre. C'est problématique pour les étudiants en mobilité internationale. En effet, certaines universités étrangères n'ont pas délivré toutes les notes à cette période de l'année, ce qui pénalise les candidats. Il appartient aux directeurs de master 2 d'alerter les partenaires étrangers sur ce calendrier.

M. NELIDOFF rappelle qu'on ne peut pas diriger plus de 8 thèses. Si c'est le cas, le dossier de candidature n'est pas recevable, et c'est donc l'étudiant qui en pâtit.

Mme BASSANO pense que les directeurs de laboratoire devraient signaler ces dépassements lorsqu'ils les constatent.

### **Le secrétariat du Décanat**

Monsieur le doyen rappelle que le successeur de Florence MICHEL est Loubna BENTAIEB. Pour le moment, elle n'est pas encore habilitée à travailler dans le logiciel comptable SIFAC. Elle le sera après avoir été formée, à la fin du mois d'octobre.

Il remercie Florence MICHEL pour le travail effectué, et lui souhaite pleine réussite dans son nouveau poste. Il salue également l'arrivée de Loubna BENTAIEB, dont il souligne le sérieux et l'application.

### **La journée du 4 octobre 2018**

Monsieur le doyen rappelle les rendez-vous importants du jeudi 4 octobre :

-12h00, Bibliothèque de l'Arsenal : Vernissage de l'exposition "Des juristes mobilisés"

-13h30, Bibliothèque de l'Arsenal : Conférence autour de l'ouvrage "Mémoires de la grande guerre » par les professeurs Olivier DEVAUX et Florent GARNIER.

-17h00, Amphi Despax : Rentrée solennelle de la Faculté de droit (avec la participation exceptionnelle du Professeur François OST).

-19h45, Amphi Cujas : La nuit du droit "Autour de l'affaire CALAS et du droit de la preuve"

La parole est donnée à Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Toulouse.

M. BOULARD évoque le recrutement des assistants de justice et des juristes assistants. Les juristes assistants doivent candidater par le biais de la BIEP (Bourse interministérielle de l'emploi public).

Concernant les assistants de justice, il faudrait constituer un vivier de candidats. L'objectif serait d'éviter les recrutements par connaissance afin de tendre vers un recrutement au mérite. De surcroît, il est nécessaire d'être très réactif lorsqu'un poste se déclare vacant.

Monsieur le doyen souhaite organiser prochainement une réunion de travail sur les modalités de recrutement des assistants de justice et des juristes assistants. Elle associera Mme MANGEMATIN (assesseur Partenariats), M. BOTTON (directeur de l'IEJ), Mme GAILLET (directrice du CSD), ainsi que le nouveau Secrétaire général de la Cour d'Appel.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen clôt la séance à 16h45.